

RAPPORT DU MAIRE, MONSIEUR RÉGIS LABEAUME,
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE QUÉBEC

CONSEIL DE VILLE - LE 5 NOVEMBRE 2012

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil,
Mesdames, Messieurs,

Cette déclaration sur la situation financière de la Ville de Québec est présentée conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes. Ce rapport doit être déposé quatre semaines avant l'adoption du budget par le conseil. Il doit faire le lien entre l'exercice financier précédant celui de l'année en cours, l'exercice de l'année en cours et celui relatif à l'année à venir.

Afin de satisfaire à cette obligation, je vous entretiendrai des éléments suivants :

- le rapport financier 2011;
- le programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014;
- les indications préliminaires quant aux états financiers 2012;
- les orientations budgétaires 2013;
- le programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015.

L'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes prévoit également que l'on doit fournir une liste de tous les contrats accordés par la Ville, depuis le dernier rapport sur la situation financière, dont la valeur est supérieure à 25 000 \$. Cette liste est disponible au Bureau du greffier et elle pourra être consultée, sur demande.

Enfin, l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux commande que ce rapport sur la situation financière fasse état de la rémunération des élus, un tableau, spécifique à ce sujet, est joint en annexe. Ce tableau fait état de la rémunération des élus pour l'année 2012.

Rapport financier 2011

Le rapport financier 2011, préparé par le trésorier de la Ville, a été déposé au conseil de ville, le 18 juin 2012, ainsi qu'au conseil d'agglomération, le 19 juin 2012. Celui-ci était accompagné des rapports, sans réserve, du vérificateur général et de l'auditeur indépendant. Selon l'avis de ces derniers, les états financiers consolidés donnaient, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, au 31 décembre 2011, des résultats des activités et de l'évolution de notre situation financière à cette date.

Il importe de rappeler que l'exercice financier consolidé 2011 (Ville de Québec, RTC et CLD) s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 8,0 millions de dollars.

Pour la Ville de Québec, l'excédent s'élevait à 2,0 millions de dollars. Au 31 décembre 2011, le surplus accumulé non affecté se chiffrait à 10,4 millions de dollars soit 22,6 millions de dollars pour la proximité et un déficit accumulé de 12,2 millions de dollars pour l'agglomération. De plus, le surplus global affecté s'élevait à 65,3 millions de dollars à la même date.

Au cours de l'exercice financier 2011, la Ville a engagé des investissements pour un montant total de 274,9 millions de dollars, dont 239,7 millions de dollars ont été empruntés à long terme.

Les dettes des organismes fusionnés sont demeurées sous la responsabilité financière de chacun d'entre eux à l'exception, de la dette de l'ex-Communauté urbaine de Québec qui a été transférée à la nouvelle Ville. Au 31 décembre 2011, la dette nette totale de la nouvelle Ville, incluant les dettes des ex-villes, s'établissait à 1 522,0 milliard de dollars, en hausse de 289 millions de dollars par rapport au 1^{er} janvier 2011.

Cette hausse correspond notamment à notre volonté de poursuivre nos investissements dans le renouvellement de nos infrastructures qui ont totalisé, de 2008 à 2012, près de 1,6 milliard de dollars (excluant le RTC).

Cette hausse est conforme au cadre financier que nous nous sommes donné, en décembre 2011. Ce dernier vise à :

- éviter que la dette augmente plus rapidement que la capacité qu'a la Ville de générer des revenus :
 - dette nette / potentiel fiscal $\leq 3,5 \%$;
- limiter les emprunts à des niveaux acceptables :
 - service de la dette nette / dépenses de fonctionnement $\leq 20 \%$;
- diminuer la pression sur la dette et permettre à la Ville d'accélérer la réalisation de ses projets :
 - + 15 M\$/an en paiement comptant d'immobilisations (PCI) jusqu'à 175 M\$/an (récurrents);
- sécuriser et contrôler la dette en fonction de paiements anticipés :
 - + 7,4 M\$/an dans une réserve financière, créée en vue d'accélérer le remboursement de la dette, jusqu'à 50 M\$/an (récurrents);
- limiter l'endettement :
 - dette nette consolidée / recettes totales consolidées $\leq 100 \%$.

Par ailleurs, je vous informe qu'une mise à jour des politiques financières a été soumise et approuvée par le conseil de ville, lors de la séance du 5 décembre 2011, et par le conseil d'agglomération le 6 décembre 2011. Ces politiques prévoient l'augmentation significative du paiement comptant des immobilisations ainsi que la mise en place d'une réserve financière pour payer plus rapidement la dette.

En conformité avec le plan de gestion de la dette que nous avons présenté au printemps 2011, cette stratégie a été mise en place pour :

- diminuer la pression sur la dette;
- sécuriser et contrôler la dette en fonction de paiements anticipés.

Programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014

Le 6 décembre 2011, le conseil de ville et le conseil d'agglomération ont adopté le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2012-2013-2014, dont les investissements

totalisaient 1 milliard 609 millions de dollars, incluant les investissements du Réseau de transport de la Capitale (RTC).

Ainsi, les investissements pour les compétences de proximité se chiffraient à 554 millions de dollars, alors que les investissements prévus pour les compétences d'agglomération se situaient à 1 milliard 55 millions de dollars.

Ces investissements étaient assurés par diverses sources de financement. La principale source de financement provient des emprunts nets à long terme pour un montant de 800 millions de dollars, soit 50 % du financement du PTI. D'autres sources de financement permettent d'atteindre l'équilibre du financement des investissements, il s'agit :

- de subventions gouvernementales, pour un montant de 646 millions de dollars, soit 40 % du financement total du PTI;
- du budget de fonctionnement, pour 160 millions de dollars, c'est-à-dire que 10 % du financement est effectué au comptant par le biais du paiement comptant d'immobilisations (PCI).
- du fonds de parc pour 3 millions de dollars, soit 0,2 % du financement.

Avec 40 % du financement, les gouvernements assument donc une part importante du financement de nos infrastructures.

Budget 2012

Le 22 décembre 2011, le conseil de ville et le conseil d'agglomération ont adopté le budget 2012, lequel prévoyait des dépenses de 1 milliard 258 millions de dollars et des revenus équivalents.

Le 15 octobre dernier, le trésorier déposait le second état comparatif de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2012. Ce second état comparatif présentait un équilibre des revenus et des dépenses après affectation de surplus.

Afin de compenser la perte potentielle de revenus sur les ventes de vapeur, d'environ 8 millions de dollars, le Service des finances envisage de recommander, avant la fin de l'année financière 2012, l'affectation d'une somme provenant des surplus libres ou des surplus affectés de prévoyance constitués au cours des dernières années. Je désire aussi souligner les efforts fournis par les différentes unités administratives pour réduire les dépenses.

Défis 2013

L'administration municipale fera face à plusieurs défis en 2013, en voici les principaux :

- honorer nos choix stratégiques tout en respectant notre cadre financier, c'est-à-dire que :
 - la Ville doit se distinguer afin d'assurer sa prospérité (attirer des talents et des investisseurs pour soutenir son développement démographique, économique et touristique);
 - la Ville doit être performante afin de servir les citoyens le plus efficacement possible au moindre coût.
- s'assurer d'un équilibre entre ce qui doit être fait et la capacité de payer des contribuables.
- plus particulièrement, des efforts seront déployés afin de :
 - poursuivre les discussions pour le renouvellement des conventions collectives. À ce jour, deux rencontres d'échanges avec les syndicats et les associations ont eu lieu;
 - déployer les investissements en matière de rénovation des infrastructures en synergie avec notre plan de développement durable;
 - assurer le suivi rigoureux des coûts et de l'échéancier du chantier de construction de l'amphithéâtre.

Orientations budgétaires 2013

A) Les grands objectifs reliés aux dépenses

La Ville doit maintenir l'équilibre dans l'allocation des ressources financières consacrées à la masse salariale, au renouvellement de ses immobilisations, au service de la dette ainsi qu'aux autres dépenses de fonctionnement.

L'équilibre budgétaire repose sur les éléments suivants :

- l'adoption d'une vision stratégique globale visant l'équilibre budgétaire sans couper dans les services aux citoyens;
- la création d'un climat permettant le renouvellement des conventions collectives, et ce, dans le respect du cadre financier de la Ville;
- la majoration de l'enveloppe destinée au paiement comptant pour le financement des immobilisations;
- la validation de la stratégie de renflouement qui avait été mise en place en 2009, suite à l'importante crise financière de l'année 2008 et des rendements de moins de 1 % pour l'année 2011, et ce, à la suite des résultats des évaluations actuarielles du 31 décembre 2010 des régimes de retraite des différents groupes. Nous travaillons présentement à l'élaboration d'une politique de financement des régimes de retraite;
- la révision et l'optimisation des façons de faire des unités administratives afin de pouvoir maximiser l'allocation des ressources financières.

B) Les tendances reliées aux revenus

Notre Ville a su continuer sur la lancée des années antérieures, entre autres, par sa croissance économique qui a eu comme résultante un taux de chômage de 5,4 % (un des plus bas des grandes villes canadiennes), en octobre 2012. Cette croissance nous permet d'anticiper de nouveaux revenus de taxes du même ordre de grandeur que les dernières années.

Nous croyons que, compte tenu de l'évolution de la situation (revenus et dépenses), nous devrions avoir une hausse raisonnable des taxes qui avoisinera l'inflation prévisible pour 2013.

Programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015

En regard du prochain programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015, nous déposerons, au cours des prochaines semaines, un plan ciblant la continuité du vaste chantier visant la réfection des infrastructures existantes et la mise en place de nouvelles infrastructures répondant aux besoins de la collectivité.

Conclusion

Afin de répondre aux attentes d'une vaste majorité de la population, notre administration municipale continue de canaliser beaucoup d'énergie et de ressources pour soutenir et faire progresser notre économie locale.

Nous réitérons notre engagement de maintenir des services de qualité, tout en respectant la capacité de payer de nos citoyens et citoyennes.

Je vous remercie, encore une fois, de l'appui que vous me témoignez ainsi qu'à mon équipe. Je demande un proposeur et un second.

Le Maire

TRAITEMENT DES ÉLUS

ANNÉE 2012

Rémunération annuelle

Maire	144 964 \$
Conseiller et conseillère	60 819 \$
Vice-président, vice-présidente du comité exécutif à temps plein	108 902 \$
Vice-président, vice-présidente du comité exécutif à temps partiel	76 847 \$
Membre du comité exécutif à temps plein	92 875 \$
Membre du comité exécutif à temps partiel	68 834 \$
Conseiller associé au comité exécutif	76 847 \$
Chef de l'opposition à temps plein	92 875 \$
Chef de l'opposition à temps partiel	68 834 \$
Président, présidente du conseil de ville à temps plein	76 847 \$
Vice-président, vice-présidente du conseil de ville	60 819 \$
Président, présidente d'arrondissement à temps plein	92 875 \$
Président, présidente d'arrondissement à temps partiel	68 834 \$
Président, présidente du RTC	92 875 \$
Vice-président, vice-présidente du RTC	60 819 \$
Président, présidente de la commission d'urbanisme	76 847 \$
Membre de la commission d'urbanisme	68 834 \$
Maire suppléant	76 847 \$

Allocation de dépenses

Les membres du conseil de ville reçoivent une allocation de dépenses égale à 50% de leur rémunération, jusqu'à concurrence d'un maximum de 15 310 \$ pour l'année 2012

Rémunération annuelle remboursée par le Réseau de transport de la Capitale ⁽¹⁾

Rémunération à titre de président, présidente du conseil	49 595 \$
Rémunération à titre de vice-président, vice-présidente du conseil	13 225 \$
Rémunération à titre de membre du conseil	11 020 \$

(1) Information fournie par le RTC (rémunération de 2008) - Cette rémunération est incluse dans la rémunération annuelle des élus

Rémunération annuelle remboursée par la Communauté métropolitaine de Québec ⁽¹⁾

Rémunération à titre de président, présidente du conseil	6 242 \$
Rémunération à titre de membre du comité exécutif	6 242 \$
Rémunération à titre de membre du conseil	6 242 \$
Allocations versées à titre de dépenses pour les élus, élus de la Ville de Québec (incluses dans le montant maximum de 15 310 \$)	2 081 \$

(1) Information fournie par la CMQ - Règlement no 2011-53, le 20 octobre 2011 - Cette rémunération est incluse dans la rémunération annuelle des élus
